

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-118
Occupation du domaine public
*Autorisation de stationnement – rue
François Debussy*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Madame Maud CHARGRASSE;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Maud CHARGRASSE est autorisée à stationner deux véhicules (dont un avec remorque) sur trois places de stationnement rue François Debussy en raison de son déménagement au numéro 6, le vendredi 19 mai 2023 de 8h00 à 19h00

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la Mairie de Montbard qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Maud CHARGRASSE, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.